



BASSIN EFE

INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI

BRUXELLES

AVIS N°17

Appel à projet Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant 2019-2020

Adopté le 16 juin 2020

Introduction

Conformément au Décret du 11 avril 2014 garantissant l'équipement pédagogique de l'enseignement qualifiant et fixant l'organisation des centres de technologies avancées, et à l'Accord de Coopération du 22 juin 2016 entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Commission Communautaire française, relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la refondation de l'enseignement qualifiant et à la collaboration entre les centres de technologies avancées et les centres de référence professionnelle, l'Instance Bassin bruxelloise est interpellée par l'Administration générale de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour remettre un avis sur l'appel à projet « fonds d'équipement » (modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant), lancé pour la période 2019-2020 (circulaire 7413 du 06/01/2020).

Les équipements des écoles constituent un enjeu fondamental pour le développement et la qualité de l'enseignement qualifiant, enjeu déjà mis en évidence dans les avis précédents de la CCFEE et de l'IBEFE, comme dans les quatre précédents Rapports analytiques et prospectifs de l'Instance Bassin.

Considérations préliminaires et méthodologiques

La prise de contact initiée en 2019 entre les Instances Bassin wallonnes et bruxelloise et la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire de la Fédération Wallonie Bruxelles s'est poursuivie cette année afin de comprendre au plus près les enjeux et les besoins de l'administration et des écoles quant aux avis demandés. Ces échanges ont fourni à l'équipe des éléments explicatifs et de contexte essentiels pour comprendre comment la Commission de Suivi Opérationnel (CSO) procédait à la sélection de projets.

Ainsi, il n'est pas seulement demandé à l'Instance de vérifier si les demandes de matériel rentrées par les écoles vont permettre d'alimenter une filière correspondant aux thématiques communes définies par le Bassin, ou à une fonction critique identifiée par Actiris. En effet, la CSO ne souhaite pas limiter le financement aux filières menant aux fonctions critiques ou pour lesquelles il existe une pénurie de main d'œuvre. Dans la demande officielle, l'administration mentionne la question de la prise en compte des équipements disponibles dans les CDR (futurs PFE) et les CTA¹. Il est fait mention également de la question de la mobilité des apprenants².

¹ Extrait du courrier officiel « afin d'éviter une dispersion des moyens, l'investissement dans de nouveaux équipements pédagogiques de qualité doit se faire, plus que jamais, en phase avec la réalité du monde du travail et en cohérence avec les équipements disponibles dans les établissements d'enseignement, les Centres de Formation régionaux et les CTA. »

² Extrait du courrier officiel : « importance de remettre des avis nuancés, prenant notamment en compte la mobilité des élèves, formés au sein d'une zone donnée et pouvant être amené à travailler par la suite dans une autre zone. Dans cette optique, le critère de la pénurie d'emploi à lui seul ne suffit pas à juger de la pertinence d'un projet. »

Pour traiter cette demande, les fonctions critiques identifiées par Actiris en 2018³ auxquelles la filière prépare mais aussi par le VDAB (*Knelpuntberoepen*)⁴ et les métiers prioritaires de l'Instance bassin du Brabant wallon⁵ ont été pris en compte, ainsi que les métiers prioritaires identifiés par l'Instance bassin bruxelloise dans le RAP 2018⁶. Nous avons également repris les options qui avaient déjà bénéficié d'un avis « très prioritaire » en 2019, estimant que cette catégorisation était potentiellement toujours pertinente en 2020.

Il n'a pas été possible cette année d'intégrer des critères de pondération utilisés l'année passée (valeur technologique, mise aux normes ou sécurisation, allocation des ressources : montant total, montant par élève, montants alloués les 5 dernières années) car les données n'ont pas pu être mis à disposition à temps.

Enfin, le travail proposé dans l'avis n°14 sur le critère de distance à un équipement équivalent n'a pas pu être réalisé mais son intérêt reste entier. En effet, l'objectif du Fonds d'Équipement est bien de contribuer à mutualiser les moyens, rassembler et mieux articuler les établissements. Cette mutualisation s'inscrit également dans la dynamique des pôles formation-emploi et des partenariats avec les structures disposant de matériel (CDR, CTA, etc.) tels que le prévoit l'Accord de Coopération de 2014. Or les équipements des CDR bruxellois, contrairement à ceux des CDC wallons, ne sont pas encodés dans le logiciel proposé par l'Administration de la Communauté française ARCHIBUS. Ce travail de comparaison n'est donc pas réalisable.

Budgets, Projets et Priorisation

Le **budget total alloué pour l'appel à projet** « Fonds d'Équipement » est d'un peu plus de **7 Mio €** pour l'appel à projet 2019-2020, pour les trois régions (Bruxelles, Brabant wallon, Wallonie hors BW) dont 5 Mio € alloués par la Communauté française et 2 Mio € des fonds FEDER (Fonds Européens de Développement Régional). Ce budget est établi sur base des chiffres de la répartition de la population scolaire entre les 4 réseaux d'enseignement et entre les 3 régions.

Pour Bruxelles, le budget est de **1.687.064,48 €** bien que ce montant ne soit qu'indicatif, puisque les montants alloués par la Communauté française le sont par réseau. Seuls les fonds FEDER sont spécifiquement attribués à chacune des 3 régions.

³ Cf <https://www.actiris.brussels/media/uodlkplo/analyse-des-fonctions-critiques-en-r%C3%A9gion-de-bruxelles-capitale-2018--janvier-2019-h-55450657.pdf>

⁴ Cf. <https://www.vdab.be/sites/web/files/doc/trends/Knelpuntberoepen%202020.pdf>

⁵ Cf. <http://www.bassinefe-bw.be/admin/ckeditor/kcfinder/upload/files/documents/20191025th%C3%A9matiques%20communes.pdf>

⁶ voir RAP p.79. L'Instance bassin bruxelloise n'ayant pas encore passé en revue tous les secteurs d'activité, la liste des métiers prioritaires n'est pas encore exhaustive.

174 projets ont été déposés par les écoles du bassin bruxellois, soit près de 80% de plus que l'année passée, pour un montant total (TVAC) demandé de **2.861.242,25 €**, répartis entre les réseaux selon le tableau de synthèse ci-dessous⁷ :

RESUME DES PROJETS DEPOSES PAR RESEAU									
réseau	Nombre d'élèves concernés par les projets déposés (<i>attention, certains élèves peuvent être comptés plusieurs fois</i>)	Nombre total d'élèves inscrits par réseau d'enseignement secondaire ordinaire qualifiant dans le bassin bruxellois* (2019-2020)	Proportion des effectifs de l'enseignement secondaire ordinaire qualifiant par réseau	Nombre de projets déposés	Nombre d'établissements qui ont déposé des projets	Montant total du budget demandé	Moyenne du budget demandé	Budget disponible	
CF	1.874	3.779	15%	23	14	360.569,35 €	15.676,93 €	275.770,93 €	
Communauté Française									
LC	3.821	13.586	54%	46	18	818.405,43 €	17.791,42 €	900.883,90 €	
Libre confessionnel									
LNC	950	1.053	4%	4	2	122.621,40 €	30.655,35 €	74.537,03 €	
Libre non confessionnel									
OS	11.643	6.961	27%	101	14	1.559.646,06 €	15.442,04 €	435.872,62 €	
Officiel subventionné									
TOTAL	18.288	25.379	100%	174	48	2.861.242,24 €		1.687.064,48 €	

**Données issues des données non certifiées 2019-2020 (comptage au 1er octobre 2019) susceptibles d'être modifiées suite au processus de vérification qui se clôturera avec la fin de l'année scolaire ; les données certifiées seront produites avant la rentrée scolaire 2020-2021*

A la lecture du tableau récapitulatif ci-dessus, il apparaît clairement que le réseau « Officiel subventionné » a déposé un nombre de projets supérieur à l'ensemble des autres réseaux, pour un budget égal au montant total du fonds. Il apparaît donc probable que seuls les projets déposés par les écoles de ce réseau devront être départagés. Evidemment, ces données interrogent quant à la **plus-value de l'avis du bassin** puisque les autres projets vont très probablement être acceptés dans une perspective de consommation des budgets disponibles.

Pour chaque projet, une recommandation a été fournie, entre 'très prioritaire', 'prioritaire', ou 'peu prioritaire'. L'IBEFE avait la possibilité d'émettre une recommandation 'négative' ou 'réservée' mais il nous a semblé plus pertinent de fonctionner en termes de priorisation plutôt que d'autorisation ou de blocage.

De manière générale, l'IBEFE considère tout projet comme très prioritaire dès lors qu'il comporte au moins un critère de lien avec l'emploi à Bruxelles et dans le Rand (lien avec les Métiers prioritaires du Brabant wallon et avec les *Knelpuntberoepen* du VDAB)

Par ailleurs, toutes les demandes liées à l'accès en ligne aux cours et aux contenus de l'enseignement, et au vu des besoins importants des écoles suite à la crise COVID, toutes les demandes d'équipements informatiques didactiques ont été considérées comme prioritaires quelle que soit l'option.

⁷Tableau « récapitulatif des demandes » en Annexe

Observations générales

1. Un fort déséquilibre de dépôt de projets entre réseaux

Le réseau Officiel Subventionné a déposé plus de projets à lui tout seul que l'ensemble des autres réseaux.

2. Terminologie utilisée non harmonisée ou peu évocatrice quant au « lien métier »

Dans le fichier transmis et reprenant tous les projets, les terminologies entre options ne sont pas harmonisées alors qu'elles semblent très proches, par exemple « mécanique garage », « mécanique garagiste » « mécanicien entretien ». Il serait utile de se conformer aux intitulés SFMQ pour une meilleure compréhension des projets.

Par ailleurs, certaines options ne permettent pas de comprendre le « lien métier » clairement. Ainsi une « aide logistique en collectivité » est amenée à travailler dans des collectivités de services aux personnes, et notamment dans les maisons de repos, les maisons de repos et de soins, et les maisons d'accueil de l'enfance. En aucun cas, cette option n'est liée aux métiers de la logistique. Autre exemple, « auxiliaire de magasin » dont le principal débouché direct est le métier de caissier⁸. Enfin, l'option « encodeur » ne correspond à aucun métier ou aucune offre d'emploi.

3. Impossibilité d'optimiser et d'organiser la mutualisation des équipements en Région bruxelloise

Les centres de références bruxellois (CDR, futurs Pôles Formation Emploi) n'utilisent pas le logiciel Archibus de la Communauté française servant à centraliser tous les équipements des écoles. Pourtant, il est utilisé en Wallonie depuis de nombreuses années, notamment par les centres de compétences. En résulte une impossibilité technique de comparer les équipements et donc d'en optimiser la mutualisation. Par ailleurs, l'accès des publics élèves dans les CDR et des demandeurs d'emploi dans les CTA reste difficile à quantifier ou à rapporter.

A l'opposé, dans les CDC wallons, il y a un financement structurel de l'activité à destination du public « enseignement », des conventions et objectifs fixés sur base des réalisations de l'année Y-1 et une mise à disposition sur base d'atteinte d'objectifs. Tous ces éléments seraient utiles au Bassin pour pouvoir répondre utilement à la demande de l'Administration.

4. Fichier excel peu explicite et difficile à manipuler

Pour un même projet, plusieurs options et donc métiers sont concernés. De la même manière, deux projets différents portés par la même école peuvent concerner la même option. Enfin, certains projets

⁸ Source SIEP <https://formations.siep.be/formation/fiche/cefa/50/>

déposés sous de options spécifiques s'avèrent en fait être lié à une autre option (coiffeur vs coiffure). Ainsi, un projet déposé sous l'option « arts plastiques » est en fait lié aux métiers technicien en infographie et assistant en publicité. La logique du tableau excel n'est pas évidente. Il semblerait plus judicieux de transmettre les données sous une forme plus simplifiée à l'Instance bassin.

Observations sur les projets déposés

- **Les projets déposés couvrent 12 familles professionnelles du Rome V3**

A-Agriculture et Pêche, Espaces naturels et Espaces verts, Soins aux animaux

B-Arts et Façonnage d'ouvrages d'art

D-Commerce, Vente et Grande distribution

E-Image et Son

F-Construction, Bâtiment et Travaux publics

G-Hôtellerie-Restauration, Tourisme, Loisirs et Animation

H-Industrie

I-Installation et Maintenance

J- Santé

K - Services à la personne et à la collectivité

M-Support à l'entreprise

N-Transport et Logistique

- **L'option « restaurateur » est la plus représentée**

Elle concentre 26 demandes de projets pour 5 établissements issus de 3 réseaux. Les opportunités d'embauche pour les jeunes sortant diplômés de la filière « restaurateur » sont réelles. Toutefois, sur l'angle de la mutualisation des équipements, il est important de noter qu'il existe déjà des centres de formation de pointe et d'excellence très bien équipés en Région bruxelloise, comme le Centre de Référence horecabepro, l'efp ou encore le CTA Emile Gryzon/CERIA. La pertinence d'investir encore dans du matériel de pointe lié à cette option n'est pas évidente, mais à défaut de pouvoir se baser sur un cadastre complet et à jour, il est impossible de pouvoir trancher. C'est pourquoi nous proposons de classer ces demandes comme « prioritaires » et non « très prioritaires ».

Les demandes de budgets pour cette option atteignent plus de 335.000€.

- **L'option « technicien en infographie »**

Pour cette option, des écoles des 4 réseaux ont déposé des projets. C'est le seul cas de figure. Il est à noter que les opportunités d'embauche en lien avec cette option sont très peu nombreuses (ratio de 1 offre pour environ 30 personnes inscrites à Actiris avec ce profil).

- **Déconnexion entre options pour lesquelles une demande d'équipement est posée et opportunité d'emploi liée à l'option**

Certaines options menant pourtant à des perspectives d'emploi très positives sont peu concernées par des demandes d'équipements comme dans le secteur « transport logistique », ou bien les options qualifiantes dans la santé (infirmier, puériculteur...). En revanche, des options qui ont un lien extrêmement faible avec l'emploi comme travaux de bureau, aide familiale, agent d'éducation ou aide logistique en collectivité ont des demandes d'équipement. ... Il ne s'agit pas ici d'appliquer une norme adéquationniste inappropriée, mais de relever la nécessaire interrogation quant au projet soumis. Il s'avère par ailleurs, en examinant plus finement les demandes concernant ces options, qu'il s'agit principalement de demandes en équipement informatique. Nous les soutenons donc essentiellement pour cette raison.

Recommandations et Propositions

- 1) **Travailler en amont à la définition des projets avec les écoles via, par exemple, des pôles de synergie « mutualisation des équipements » par secteur**

Au vu du déséquilibre massif entre réseaux concernant le dépôt de projets, il apparaît que certaines écoles sont plus outillées que d'autres pour réfléchir et élaborer un projet de demande d'équipement. Typiquement, les écoles du réseau Officiel subventionné bénéficient probablement de l'appui des administrations communales ou provinciales pour la définition et la gestion administrative des projets déposés. Ce déséquilibre pourrait être corrigé en travaillant en amont avec les écoles à la définition de leur projet. L'Instance bassin de par sa connaissance des secteurs professionnels et du système scolaire peut être un appui, en lien avec la Chambre Enseignement. De plus, certaines options, alors même que les débouchés sont très prometteurs, ne sont pas reprises dans les demandes d'équipement. Accompagner les écoles en amont, au moment de la définition des projets, permettrait de susciter une dynamique pour soutenir la demande d'équipement dans ces métiers. L'appui du Bassin aurait alors une plus grande plus-value concrète, en forte coordination avec sa Chambre Enseignement, pour aider concrètement les écoles et renforcer la qualité et la pertinence des demandes de projets. En effet, il apparaît à la lumière des arbitrages des années précédentes, que les avis de l'Instance bassin ne sont utilisés que lorsque la question de l'arbitrage budgétaire entre projets d'un même réseau se pose.

2) Faciliter la mise en application de l'Accord de coopération « Equipements » en associant l'Instance bassin bruxelloise à la Task Force administrative et à la Commission de Suivi Opérationnel

L'accord de coopération du 22 juin 2016 entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Commission communautaire française, relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la refondation de l'enseignement qualifiant et à la collaboration entre les CTA et les CDR n'est en l'état pas complètement appliqué dans les faits. Le cadastre censé être mis à disposition de l'Instance bassin bruxelloise ne comporte pas les données des Centres de références ni une grande partie des équipements détenus par les écoles et acquis en dehors des demandes « Fonds d'équipement », contrairement aux prescrits de l'Accord. Il semble que les synergies enseignement-formation-emploi sur la question spécifique des équipements ne soient pas faciles à mettre en œuvre et à soutenir à Bruxelles. L'Instance bassin pourrait participer à la Task Force administrative prévue à l'article 4 (qui ne se réunit plus depuis 2017) afin de contribuer à l'élaboration de la partie bruxelloise du cadastre, la partie wallonne étant bien plus avancée. En effet, sans ce cadastre, l'Instance bassin bruxelloise ne peut pas évaluer la pertinence des projets déposés sous l'angle de la mutualisation des équipements existants, demande pourtant explicite de l'Administration de la Communauté française. Nous souhaitons rappeler l'importance de la mutualisation des équipements, non seulement dans l'idée d'une rationalisation des moyens, mais aussi afin de créer des synergies et des dynamiques entre établissements, pouvant déboucher sur de fructueuses collaborations et créations de projets innovants. L'intégration des données bruxelloises dans l'outil proposé par la Communauté française (Archibus) nous semble ainsi être une étape nécessaire à réaliser, et pour laquelle l'Instance bassin est prête à apporter tout son soutien. La participation de l'Instance bassin lors des réunions de la CSO pourrait également permettre une meilleure circulation de l'information parmi les différentes parties prenantes (administrations, écoles, secteurs, autorités compétentes formation emploi, ...) et in fine, une meilleure adhésion aux enjeux communs posés par le fonds d'équipement.

3) Faciliter et optimiser le travail d'avis en intégrant l'avis des secteurs et l'avis de l'IB EFE

Le cœur du travail de l'IBEFEE est de faire le lien entre les mondes de l'Enseignement, de la Formation et de l'Emploi, sur tous les sujets pour lesquels elle est saisie. Un avis de la CCFEE de 2013 (Avis 109) rappelait déjà qu'« *il appartient aux interlocuteurs sociaux bruxellois de s'exprimer sur les besoins et la pertinence des équipements au regard du marché de l'emploi bruxellois et du développement économique de la Région.* ». C'est pourquoi il nous semblerait pertinent de pouvoir intégrer les avis des secteurs et éventuellement des réseaux, dans les avis que rend l'IBEFEE. Si un léger décalage des dates de remises d'avis pouvait être envisagé afin que l'IBEFEE reçoive et synthétise les autres avis au sein de son propre avis, cela permettrait de croiser ces différents travaux, et par ailleurs de faire gagner un temps précieux à la CSO.

4) Fléchage des fonds non octroyés vers les outils informatiques et d'e-learning pour garantir l'accès de tous les élèves au contenu pédagogique en ligne et ainsi favoriser leur accrochage

Tous les ans, des projets ne peuvent finalement pas se concrétiser (option non organisée, professeur non recruté...). De plus, pour la rentrée prochaine, certaines options risquent d'être en grande difficulté en raisons des mesures sanitaires et de distanciation sociale (exemple : atelier de cuisine) mais aussi d'une baisse des orientations d'élèves dans les sections qualifiantes⁹. Il y aura très probablement des reliquats. L'IBEFE plaide pour un fléchage de ces budgets non alloués vers l'achat d'équipement informatiques à destination des élèves, notamment issus des familles les plus fragiles. Les demandes devant être formulées par les écoles ou les CTA, il nous semble urgent de les interpeller sur cette possibilité afin que l'ensemble des budgets disponibles soit bien utilisé utilement. Alors qu'une crise sans précédent a empêché les élèves et les enseignants d'accéder à leurs écoles, que l'enseignement à distance va nécessairement se poursuivre et donc que les besoins en équipements informatiques explosent, il nous semble indispensable d'utiliser le fonds d'équipement pour permettre à tous les élèves bruxellois d'avoir accès à « l'école en ligne ».

⁹ Cf. La Libre du 15 juin 2020 « Crainte de directeurs dans l'enseignement secondaire : l'orientation vers le qualifiant risque la panne »